

**Élections 2016**  
**Comité national de la Recherche scientifique**

**Liste « Qualité de la science française »**

Section 32 : Mondes anciens et médiévaux

Collège A2 : Professeurs des universités

**Deswarte Thomas**

Professeur d'Histoire médiévale à l'Université d'Angers  
(UMR 6258, Centre de recherche historique de l'ouest)

**Profession de foi**

La qualité des recherches menées au CNRS est reconnue ; « Qualité de la science française » (QSF) est attaché à son développement et à un partenariat renforcé avec les universités. QSF a également toujours défendu les prérogatives du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS), qui, en associant enseignants-chercheurs et chercheurs, représente à travers l'électivité de ses membres la collégialité académique dans toute sa diversité.

En 2012, les professeurs d'université m'ont accordé leur confiance en m'élisant dans le collège A2. Je me propose de solliciter à nouveau un mandat au CoNRS pour agir selon les principes d'impartialité, d'objectivité et de rigueur scientifique que j'ai défendus tout au long du mandat qui s'achève et qui sont au cœur de l'action de QSF. L'expérience que j'ai pu acquérir en tant que membre élu de la section 32 m'a permis de mieux connaître les mécanismes qui gouvernent la recherche au CNRS. J'ai pu ainsi apprécier la qualité du recrutement scientifique, mais également constater que le partenariat avec les universités est vital pour les organismes de la recherche.

Les universitaires doivent avoir un rôle actif dans la vie scientifique et administrative du CNRS, et cela dans l'intérêt des deux parties. C'est cette complémentarité qui me paraît devoir régir le partenariat entre les universités et l'INSHS, vital pour les disciplines des humanités. C'est pour cette raison que je veillerai tout particulièrement à la juste répartition des postes dans la section 32 et que je défendrai la place des disciplines du savoir, dont seul le CNRS garantit aujourd'hui la pérennité.

J'accorderai une attention particulière aux accueils en délégation, qui constituent pour beaucoup d'universitaires le seul moyen de garantir leur mission de chercheurs. Je m'engage à faire en sorte que le processus d'attribution des délégations soit le plus transparent possible et qu'il se fasse sur des critères purement scientifiques.

1. Mon seul critère de jugement sera la qualité scientifique des dossiers, qui inspirera et déterminera tous nos choix.
2. Je favoriserai les échanges entre le CNRS et les universités par l'octroi de délégations.
3. Je soutiendrai la diversité du recrutement et le respect de toutes les disciplines relevant de la section 32.

Je sollicite les suffrages de ceux d'entre vous qui approuvent ces principes et m'engage à veiller à la qualité et à la diversité de la recherche en histoire, archéologie, histoire de l'art, langues et musicologie.